

SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE DE L'OUEST LAUSANNOIS

(Communes de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier,
Ecublens, Renens, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix)

Mardi 28 septembre 2021 à 18h30

A la buvette de la salle de spectacles de Renens

Conseil intercommunal :

Présidence :
Mme Arun Bolkensteyn – Conseillère communale – Bussigny
Mme Selma Varki – Conseillère communale – Chavannes-près-Renens
M. Pascal Maeder – Conseiller communal - Crissier
Mme Amelia Amiguet-Vercher – Conseillère communale – Ecublens
Mme Gladys Zürcher – Conseillère communale – Ecublens
Mme Daniela Miéville – Conseillère communale – Ecublens
M. Ali Korkmaz – Conseiller communal – Renens
Mme Rosana Joliat – Conseillère communale – Renens
Mme Lysiane Adamini Loredana – Conseillère communale - Renens
M. Nicolas Guillot – Conseiller communal – St-Sulpice
M. Patrick Strobel – Conseiller communal – St-Sulpice
Mme Jacqueline Pernet – Conseillère générale – Villars-Ste-Croix

Comité de direction :

Présidence
Mme Pascale Manzini – Conseillère municipale – Ecublens
Mme Patricia Spack Isenrich – Conseillère municipale - Bussigny
M. Eduardo Camacho-Hübner – Conseiller municipal – Chavannes-près-Renens
Mme Caroline Albiker-Pochon – Conseillère municipale – Crissier
Mme Anne Merminod – Conseillère municipale – St-Sulpice
Mme Nicole Cattano – Conseillère municipale – Villars-Ste-Croix

Conseil intercommunal :

Excusés :
M. David Raccaud – Conseiller communal – Bussigny
Mme Nela Anguelova – Conseillère communale – Chavannes-près-Renens
Mme Amanda Bovey – Conseillère communale – Crissier
Mme Lucie Mauch – Conseillère communale - Renens
Mme Nadia Schmid – Conseillère générale – Villars-Ste-Croix

Comité de direction :

Excusée :
Mme Karine Clerc – Conseillère municipale – Renens

Invités :

M. Christophe Milardi, Directeur ARASOL
Mme Annie Siegler, Directrice adjointe ARASOL
M. Claude Salzmann, Boursier communal d'Ecublens
Mme Elisabeth Laydu, adjointe au boursier communale d'Ecublens

**Secrétaire du
Conseil intercommunal** Mme Annie Siegler, Directrice adjointe ARASOL

ORDRE DU JOUR

1. Communications de la Présidente –
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentations des nouveaux membres et élection complémentaire à la commission de gestion
4. Communications de la Présidente du CODIR
5. Informations du directeur de l'ARASOL
6. Adoption du budget 2022 de l'ARASOL
7. Adoption du préavis No 1 – 2021 – Fixation du plafond des emprunts d'investissements
8. Fixation de la prochaine séance
9. Divers

1. Communications du Président

Mme la Présidente ouvre la séance à 18h40. Elle souhaite la bienvenue à tous les membres. Elle informe que Mme Rossel n'est plus l'une des représentantes de la commune de Renens. Le bureau du Conseil communal a communiqué que ce serait désormais M. Ali Korkmaz qui siègerait à sa place. L'ARASOL a également été avertie de la nomination complémentaire de Mme Lucie Mauch comme déléguée pour la commune de Renens au Conseil intercommunal.

Elle informe également que les deux rapports de la commission de gestion n'ont pas été envoyés aux membres du Conseil intercommunal et rappelle que l'art. 41 du règlement du Conseil intercommunal de l'ARASOL stipule que les rapports doivent pouvoir être transmis au moins 48 heures avant la séance, à ses membres.

Cela étant, aucun membre présent ne demande la parole, les deux rapports seront donc lus par le rapporteur en temps voulu.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour comportera une modification au point 3, car le changement de représentant de la commune de Renens ainsi que l'absence de représentantes de la commune de Chavannes-près-Renens au moment de la séance d'investiture, va demander l'assentiment du Conseil intercommunal pour la composition de la Commission de gestion.

L'ajout du traitement de ce point à l'ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans commentaires.

3. Assermentations des nouveaux membres et élection complémentaire à la commission de gestion

Mme A. Bolkensteyn demande à l'assemblée de se lever en vue de l'assermentation de Mmes Selma Varki, Gladys Zürcher et M. Ali Korkmaz. Après la lecture du serment, Mme la Présidente les prie de lever la main droite et de dire "Je le promets" et les félicite de leur engagement.

Mmes Nela Anguelova et Lucie Mauch seront assermentées lors de la prochaine séance.

Il est proposé de nommer Mme N. Varki pour la commune de Chavannes-près-Renens et M. A. Korkmaz pour la commune de Renens à la commission de gestion de l'ARASOL.

Cette proposition est entérinée par acclamations.

4. Communications de la Présidente du CODIR

Mme P. Manzini salue l'assemblée et explique que le budget 2022 est un budget particulier, qui a tenu compte de nouvelles répartitions comptables du fait de la reprise du financement de l'Agence d'Assurances Sociales (AAS) par le canton. Un groupe de travail a été mis en place au niveau des directeurs pour lister les prestations qui sont issues et financées par les régions et celles qui seront assumées par le canton. Un document a été finalisé et sera validé par le Conseil des régions au début du mois d'octobre. Il sera remis au Conseil d'Etat et accepté par le Grand Conseil à la fin de l'année, qui pour ce faire, devra voter un crédit complémentaire de 60 millions pour absorber le financement des AAS.

Cette reprise a pour conséquence un budget à zéro au niveau de la région pour l'AAS (comptes 714).

De plus, ce budget a vu la création de la Plateforme d'Orientation Sociale (POS), développée plus loin par le directeur. La création de cette plateforme est également portée par le canton, dès l'instant qu'il est fait le constat que tout le monde ne fait pas appel aux services sociaux, et qu'il est important d'améliorer l'information et clarifier l'orientation à la population en créant une seule porte d'entrée.

En plus de la concrétisation de projets, elle relève également la volonté de changements au plan organisationnel de l'ARASOL (cf présentation du directeur), tout ceci afin de mieux répondre aux besoins des citoyens.

Ce préambule ne suscite ni de remarques, ni de questions.

5. Informations du directeur de l'ARASOL

Il propose de faire une lecture à l'introduction du budget 2022 par la présentation de quelques statistiques. Ce budget a été pour lui, une suite logique à son entrée en fonction d'il y a une année, en répartissant les rôles des cadres, dans leur champ de compétences. Pour illustrer ces changements, il commente l'organigramme de l'ARASOL.

Deux grands secteurs d'activités :

- Le centre opérationnel (CSR): exécute la mission en tant qu'Autorité d'Application (délivrance de la prestation financière du RI)
- Le centre d'analyse et de soutien (AAS) : analyse et oriente la population sur les différentes prestations auxquelles elle pourrait avoir droit (secteur d'instruction, de traitement et d'exécution des demandes).

Le Centre opérationnel a été divisé en deux équipes multifonctionnelles (sociale et administrative). Elles seront gérées à terme par deux responsables d'unité (un poste à pourvoir en 2022), dont la responsabilité sera dévolue au directeur du CSR.

Le Centre d'analyse de soutien regroupe les collaborateurs de l'AAS actuelle. Dans le projet futur, l'idée est d'y adjoindre des collaborateurs du CSR qui analysent d'une manière complémentaire, la subsidiarité en faisant valoir leurs droits avant de demander le RI.

Il s'agirait également de mieux orienter la population avec une seule porte d'entrée, en la rapprochant du centre d'analyse et de soutien.

L'appui social, la réinsertion et le logement sont une même thématique, sans changement au plan budgétaire. Il rappelle que le logement est un but optionnel de la région, financé pour moitié par la région et le canton.

Il s'ajoute aussi le centre de formation pratique, qui n'existe pas encore (budgété sur 2022). Il permettra d'accueillir et d'intégrer tout nouveau collaborateur afin d'améliorer le niveau de qualité, de motivation de part et d'autre.

Apparaissent également sur cet organigramme les services support, comme RH, finances, qualité et développement, communication, centralisés.

Puis, M. Milardi présente les principaux objectifs validés par le Comité de direction fin d'année 2021, à savoir :

- Disposer d'une plateforme d'orientation sociale ARASOL (une seule porte d'entrée)
- Améliorer le niveau de formation pratique
- Structurer les procédures et processus internes
- Améliorer la visibilité de l'ARASOL en termes d'actions sociales régionales
- Rationaliser l'occupation des locaux (projet de changements de locaux)
- Réviser l'échelle de traitements salariale (objectif 2023)

Présentation de la Plateforme d'Orientation Sociale (POS) :

Multitude de prestations que l'on peut obtenir au sein de l'ARASOL, voire associatives ou communales. La volonté, dans un premier temps, est de mettre plus en évidence les prestations proposées par l'ARASOL afin d'être plus dans la prévention que dans la « réparation » en visant une accessibilité facilitée à la population.

Le coût de cette infrastructure, qui, à ce jour, se situerait dans les locaux de l'AAS, a été évalué dans le budget 2022 à CHF 150'000.- (coût d'implémentation).

Le coût de coordination, quant à lui, est de CHF 65'300.-. Il pourrait, à terme, être repris par le canton qui est fort intéressé par ce projet.

Ce projet, où l'ARASOL est pionnière, intéresse toutes les ARAS, qui, à terme, viendront également à cette structure. L'accessibilité aux prestations reste dans la ligne de la volonté cantonale mais également est soutenue par une volonté communale dans le sens du maintien de leur proximité à la population. Il est aussi important que la région conserve un pied dans l'action sociale par la création de cette plateforme, dès l'instant où tout devient financé par le canton. M. Milardi prend comme exemple le fort pourcentage de la population subsidiée de l'Ouest lausannois. Il s'agirait peut-être d'envisager une action ciblée au-delà de ce que propose le canton.

Présentation du Centre de formation pratique :

L'idée est de rendre opérationnel tout nouveau collaborateur dans un espace de six mois. Son coût de mise en place passe par une formation en interne du personnel encadrant par le budget d'un montant de CHF 5'000.-. L'idée serait d'obtenir un certificat de formateur occasionnel afin de légitimer les compétences de transfert de savoir.

Le coût de maintien de cette prestation représente la part salariale pour trois collaborateurs administratifs à 20 % de leur temps de travail, consacrés à la formation pratique (pour nouveau personnel ou personnel en place (suivi des connaissances)).

Présentation de la structure organisationnelle :

Recrutement d'un responsable d'unité pour finaliser la mise en place de l'encadrement des équipes multidisciplinaires au CSR.

Le budget 2022 a prévu plus d'espaces de supervision pour débriefer des situations délicates et de diminuer la charge émotionnelle. Il a été largement prouvé que ces aménagements étaient bénéfiques en permettant d'améliorer l'investissement, la durabilité et la motivation de la personne, en réduisant aussi l'absentéisme.

En fin de présentation, M. Milardi précise encore que le budget de l'ARASOL est financé dans sa grande partie par le canton. Pour le CSR, ce financement est calculé en fonction d'un nombre de dossiers estimé par le canton. La période de pandémie ainsi que le changement de logiciel cantonal (passage de Progrès à Maori) ne permettent pas d'avoir une vue élaborée de l'évolution des dossiers RI pour 2022. C'est ainsi que le canton a préconisé auprès des ARAS, un budget avec une évolution de 5 % de dossiers par rapport à 2021. Pour l'heure, le nombre de dossiers RI est à la baisse, contrariant toutes les projections effectuées.

Le directeur reste prudent quant aux dépenses futures à effectuer, celles-ci étant véritablement possibles si le financement cantonal reste dans la ligne. Il s'agira donc d'être vigilant et pragmatique en travaillant par priorités.

En ce qui concerne le financement de l'AAS, celui-ci est connu. Il permet ainsi un financement à zéro de la région.

Seul reste à sa charge, le financement de la Plateforme d'Orientation Sociale.

La parole n'est pas demandée.

6. Adoption du budget 2022 de l'ARASOL

Le rapport de la commission n'ayant pas été mis à la disposition des membres du Conseil à temps, Mme A. Bolkensteyn propose à M. N. Guillot, rapporteur, de bien vouloir lire le rapport et le commenter s'il y a lieu, au fur et à mesure de l'analyse du budget par le Conseil.

Les comptes détaillés du budget sont repris page par page, le préambule ne suscitant pas de questions. La répartition des coûts entre le canton et la région est commentée par le rapporteur de la commission. Aucune question du Conseil.

Pages 16 – 17 : Pourquoi une augmentation du double du coût lié aux frais de parking pour le secteur logement ? Deux personnes ont remplacé l'ancienne Travailleuse Sociale Logement (une assistante sociale et un juriste). Elles ont les deux l'obligation de posséder un véhicule pour leur activité, d'où l'obligation pour l'ARASOL de leur fournir une autorisation de parquer à chacun.

Il n'y a pas d'autres remarques ou questions sur le budget. M. N. Guillot lit les conclusions de la commission qui recommande au Conseil intercommunal d'approuver le budget 2022 de l'ARASOL tel que présenté.

→ **Mme A. Bolkensteyn procède au vote du budget 2022 de l'ARASOL qui est adopté à l'unanimité des membres du Conseil intercommunal.**

Elle remercie la direction de l'ARASOL et Monsieur Cl. Salzmänn ainsi que Mme E. Laydu de leur précieux travail.

7. Adoption du préavis No 1 – 2021 – Fixation du plafond des emprunts d'investissements

La parole est donnée à M. N. Guillot pour la lecture du rapport de la commission.

Il est rappelé que ce plafond permet de fixer le montant de l'endettement, mais que sur la faisabilité d'un projet, il est indispensable d'initier un nouveau préavis pour une détermination du Conseil intercommunal. Ce projet porterait certainement sur un déménagement des locaux.

La discussion est ouverte.

Il est demandé une justification de la réflexion sur le montant de CHF 500'000.-.

Le plafond des emprunts d'investissements pour la dernière législature avait été fixé à CHF 50'000.-. Si on considère que le prochain investissement sera lié aux changements de locaux, en s'inspirant des travaux qui avaient été effectués lors de l'installation des bureaux du CSR au Centre Métropole Migros, soit un montant de CHF 500'000.-, il a été décidé de partir plutôt sur CHF 500'000.- que CHF 50'000.-. A ce stade, aucune étude de faisabilité n'a été effectuée. Tout dépendra du prestataire retenu et de la manière dont sont délivrés les locaux (surfaces à aménager, locaux à restaurer, locaux neufs sans aménagements). Il s'agissait d'avoir une ligne de financement qui tienne la route. Cela ne veut pas non plus dire, que ce montant sera dépensé.

En page 2 du rapport de la commission, il est signalé par Mme P. Manzini, une erreur. Il faut lire, «...le projet d'investissement en lui-même, devra, le moment venu, faire l'objet d'un nouveau préavis auprès du Conseil intercommunal qui pourrait être accepté ou refusé. » et non du Comité de direction. Cet extrait sera corrigé.

Le Conseil n'ayant plus de questions ou d'interrogations par rapport à ce préavis, Mme A. Bolkensteyn demande à M. N. Guillot de lire les conclusions du rapport de la commission qui demande au Conseil intercommunal d'adopter de préavis No 1 – 2021 portant sur la fixation du plafond des emprunts d'investissements.

→ **Mme A. Bolkensteyn procède au vote. Le Conseil intercommunal accepte à l'unanimité la fixation du plafond des emprunts d'investissements de l'ARASOL, à CHF 500'000.- pour la législature 2021 – 2026.**

8. Fixation de la prochaine séance en 2022

Conseil intercommunal : le mardi 14 juin à 18h30 (lieu à définir)

Commission de gestion : le mardi 3 mai à 18h30 au CSR

9. Divers

Il est demandé par Mme R. Joliat, que la commission de gestion puisse à l'avenir envoyer en temps et en heure les rapports idoines, afin que les représentants, en l'occurrence de la commune de Renens, puissent débattre, auprès de leur commune, des sujets portés à l'ordre du jour du Conseil intercommunal de l'ARASOL (comptes et budget). Elle remercie toutefois le travail effectué pour la tenue de la séance de ce soir.

Mme A. Siegler précise que le classeur pour les autorités a été distribué à chacun. Ils regroupent les documents principaux permettant de comprendre le fonctionnement de l'ARASOL et son organisation. Celui-ci est évolutif et fera l'objet d'envoi de documents de sa part, par voie électronique (à insérer dans le dit classeur).

Mme P. Manzini remercie les membres du Conseil intercommunal pour leur confiance par rapport à ce budget.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 19h57.

La Présidente

Arun Bolkensteyn

La Secrétaire

Annie Siegler

NB : Nous remercions les membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction de leur patience et compréhension lors de cette séance qui a été largement perturbée du fait de coupures d'électricité, liées aux travaux environnants.